



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES

LE GOUVERNEMENT

14 DÉCEMBRE 2023

COMMUNIQUÉ

Table des matières

LE GOUVERNEMENT VALIDE LE DISPOSITIF DU CSA POUR LA PÉRIODE ÉLECTORALE 3

CONTACTS PRESSE..... 4

Le Gouvernement valide le dispositif du CSA pour la période électorale

Le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a approuvé, ce jeudi, le « Règlement relatif aux programmes sur les services de médias audiovisuels en période électorale » adopté par le CSA. Ce règlement fixe, notamment, les balises en matière d'accès à des tribunes ou des débats pour les représentants de partis non-démocratiques.

Le règlement du CSA établit les règles concernant les programmes diffusés sur l'ensemble des services de médias audiovisuels, tant publics que privés, en période électorale. À la suite de l'adoption du décret SMA en 2021, le champ d'application de ce règlement ne se limite en outre plus à la radio ou à la télévision mais s'étend désormais également à tous les services de médias audiovisuels et aux services de partage de vidéo, quelle que soit leur plateforme de diffusion, c'est-à-dire également en ligne. Le règlement du CSA s'est donc adapté à cette nouvelle réglementation en élargissant son champ d'application.

Comme pour la période de limitation et de contrôle des dépenses électorales, ce règlement du CSA couvre l'ensemble des programmes diffusés en période électorale, soit une période de 4 mois avant les élections législatives, régionales et européennes ; et une période de 3 mois avant les élections locales et provinciales.

Ce règlement fixe notamment des balises claires en matière d'objectivité, d'équilibre et de représentativité des différentes tendances idéologiques, philosophiques et politiques dans les émissions d'information et les débats.

Il rappelle également que les éditeurs de services que sont les télévisions et les radios ne peuvent donner accès à leurs médias audiovisuels, lors de tribunes ou de débats électoraux, ou directement lors d'autres émissions, à des représentants de partis, mouvements ou tendances politiques relevant de courants d'idées non respectueux des valeurs démocratiques.

« Le cordon sanitaire médiatique est un élément essentiel de la lutte contre l'extrême-droite qui existe depuis plus de 40 ans et qui montre ses effets en Belgique francophone. A contrario, on voit que là où il n'y en a pas, l'extrême-droite ne cesse de progresser en profitant de la liberté d'expression pour la détruire, en même temps qu'elle dresse les gens les uns contre les autres. En tant que démocrate, il me semble impensable de remettre ce système en cause. C'est d'autant plus vrai en période électorale », souligne la Ministre des Médias Bénédicte Linard.

Contact presse

Lauriane Douchamps, Porte-parole de Bénédicte LINARD, Vice-Présidente
lauriane.douchamps@gov.cfwb.be/+32 478 98 59 96

Contacts presse

Nicolas Reynders, Porte-parole de Pierre-Yves JEHOLET, Ministre-Président

nicolas.reynders@gov.cfwb.be

+32 473 27 14 79

Xavier Gonzalez, Porte-Parole de Frédéric DAERDEN, Vice-Président

Ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement.

xavier.gonzalez@gov.cfwb.be

+32 479 86 59 11

Lauriane Douchamps, Porte-parole de Bénédicte LINARD, Vice-Présidente

Ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes

lauriane.douchamps@gov.cfwb.be

+32 478 98 59 96

Johanne Moyart, Porte-parole de Françoise BERTIEAUX

Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse et de la Promotion de Bruxelles

johanne.moyart@gov.cfwb.be

+32 477 50 65 67

Jean-François Mahieu, Porte-parole de Caroline DESIR

Ministre de l'Éducation

jean-francois.mahieu@gov.cfwb.be

+32 476 54 55 75